

Candidater, s'inscrire à l'UPJV

[Accueil](#) > [Formation](#) > [Candidater / s'inscrire](#)

INSCRIPTION BACHELIERS 2018

Phase 1 : Admission ou candidature

Au préalable, vous devez effectuer une demande d'admission ou une candidature. Le calendrier et les modalités diffèrent selon votre profil (formation souhaitée, le cursus antérieur et/ou la nationalité...).

Phase 2 : Inscription administrative

Dans le cas d'un avis favorable, vous pourrez vous inscrire administrativement dans notre université en fonction du calendrier qui débute en juillet.

ADMISSION/CANDIDATURE

Vous êtes lycéen, apprenti ou étudiant en réorientation (interne ou externe), vous souhaitez vous inscrire en première année de l'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement constituer un dossier et formuler vos vœux via la plateforme nationale [Parcoursup](#).

Réception et acceptation des propositions : du 22 mai au 5 septembre inclus.

Phase complémentaire : à partir du 26 juin.

- Vous venez d'une autre université, et vous souhaitez vous inscrire en 2ème ou 3ème année de licence de la même mention : [e-transfert](#).

- Vous venez d'une autre université, ou vous êtes étudiant de l'UPJV et vous souhaitez vous inscrire en 2ème ou 3ème année de licence, dans une mention différente : [e-candidat](#).

- Vous souhaitez vous inscrire en licence professionnelle : [e-candidat](#).

Vous n'êtes pas concerné par ces procédures, si vous êtes étudiant de l'UPJV et que vous souhaitez continuer dans la même mention : [réinscription via l'ENT](#).

Inscription en 1ère année de Master

- Vous souhaitez vous inscrire en 1ère année de Master : [e-candidat](#).

- Vous souhaitez vous inscrire en 1ère année de Master de Droit ou Science Politique, vous venez d'une autre université française, et vous êtes titulaire d'une licence de Droit : [e-transfert](#).

- Vous souhaitez vous inscrire en 1ère année de Master de Droit ou Science Politique, vous venez d'une autre université française, et vous n'êtes pas titulaire d'une licence de Droit : [e-candidat](#).

Inscription en 2ème année de Master

- Vous souhaitez vous inscrire en 2ème année de Master : [e-candidat](#).

Inscription à l'ESPE (Ecole Supérieure de Professorat des Écoles)

- Vous souhaitez vous inscrire en 1ère ou 2ème année de Master : [e-candidat](#).

- Consulter l'[école doctorale en sciences humaines et sociales](#) ou l'[école doctorale en sciences et santé](#).

Vous êtes étudiant étranger résidant en France et non titulaire d'un baccalauréat français, vous souhaitez vous inscrire en 1ère année de licence ou en Paces : [téléchargez le dossier vert](#).

Vous êtes étudiant étranger résidant à l'étranger, préparant ou titulaire d'un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur dans votre pays d'origine : [téléchargez le dossier blanc](#).

Vous êtes issu d'un pays qui dispose d'un Campus France : effectuer votre candidature sur [Campus France](#).

Vous êtes issu d'un pays qui ne dispose pas d'un Campus France : vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, de nationalité française et titulaire d'un diplôme étranger, d'une nationalité ne figurant pas dans la liste des pays Campus France : effectuez votre demande d'admission sur [e-candidat](#).

Complément d'information : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/etudiants-etrangeurs-inscripti-ons-dans-l-enseignement-superieur-francais.html>

Vous êtes titulaire d'un DAEU : dossier de demande de validation d'études (sfi@u-picardie.fr)

Vous souhaitez vous inscrire en capacité de Droit : [contacter l'UFR de Droit](#).

Vous êtes titulaires d'un BTS, DUT et vous souhaitez intégrer une 2ème, 3ème année de licence ou une licence professionnelle : [e-candidat](#).

Vous étiez inscrit en CPGE (établissement conventionné) en 2017/2018 : dossier de dispense à retirer dans votre lycée d'origine.

Vous étiez inscrit en CPGE (établissement non conventionné) en 2017/2018 : [e-candidat](#).

Vous souhaitez vous inscrire en tant d'auditeur libre, écrire à : dfip@u-picardie.fr ou sfi@u-picardie.fr.

Vous avez interrompu vos études depuis plus de 2 ans, écrire à : sfcu@u-picardie.fr.

Complément d'information : si vous n'avez pas trouvé votre situation, vous pouvez [remplir notre formulaire de contact](#) ou écrire à sfi@u-picardie.fr (Service de la Formation Initiale).

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour les bacheliers et les étudiants en réorientation en L1 ayant suivi la procédure Parcoursup

Les bacheliers n'ayant pu s'inscrire en juillet, pourront s'inscrire au pôle Citadelle (10, rue des Français Libres - Amiens) du 29/08/2018 au 31/08/2018 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h45 (après prise de RDV sur Parcoursup à partir du 16 juillet).

Consulter la page [INSCRIPTION BACHELIERS 2018](#).

Pour les étudiants déjà inscrits à l'UPJV (redoublement ou passage en année supérieure de la même formation)

[Réinscription en ligne via l'ENT](#), après l'obtention de vos résultats définitifs
[Consulter la page Calendrier des réinscriptions.](#)

Pour les étudiants inscrits dans une autre université française
[Consulter la page Demande de transfert de dossier universitaire étudiant](#) et **Inscrivez-vous** selon les dates du [Calendrier des réinscriptions.](#)

Pour les masters MEEF

Inscriptions du 9 au 12 juillet 2018 de 8h à 12h et de 13h15 à 16h à l'ESPE
ESPE : 49Bd de Châteaudun - 80044 Amiens Cedex 1

en cas d'annulation d'inscription veuillez-vous rapprocher de la [DFIP](#).

Le coût d'une inscription est composé des **droits de scolarité différents en fonction du niveau de diplôme.**
[Montant des droits d'inscription.](#)

A compter de la rentrée 2018/2019 :

[la cotisation liée à l'affiliation à la sécurité sociale étudiante ne sera plus exigée, les étudiants étant rattachés au régime général de la sécurité sociale. En savoir+](#)

[la Contribution Vie Etudiante et de Campus \(CVEC\) d'un montant de 90€ : une démarche obligatoire pour vous inscrire ! En savoir+](#)

Seuls les boursiers de l'enseignement supérieur (bourses sur critères sociaux), les étudiants ayant le statut de réfugié, les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire et les demandeurs d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire seront exonérés de cette cotisation (sur présentation de justificatifs).

Vous aurez la possibilité de régler cette cotisation soit :

- par carte bancaire, sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr

- en espèces, en vous rendant, à la banque postale (si vous payez en espèces, 5 € de frais de gestion sera ajouté).

Attention, si vous payez en espèces l'attestation vous sera délivrée sous 2 jours ouvrés.

A la fin de la procédure, vous recevrez une attestation d'acquittement de la CVEC que vous devrez présenter lors de votre inscription.

CONSULTER

[Bacheliers 2018 : inscriptions en juillet \(dossier, procédures, calendrier...\)](#)

[Dossier d'inscription administrative](#)

[Pièces obligatoires à fournir](#)

[Montants des droits d'inscriptions](#)

[Sécurité Sociale Etudiante : ce qui change à la rentrée 2018](#)

[Examen médical : recommandé par le SSU](#)

[Contribution Vie Étudiante et de Campus \(CVEC\) : une démarche obligatoire](#)